



Paris, le 24 février 2011

La FEETS-FO invitée par la DRI qui avait peu de choses à nous dire ...

Répondant à son invitation, une délégation de la FEETS-FO était reçue, hier, par la directrice de la recherche et de l'innovation.

De nombreuses questions étaient restées en suspens depuis la dernière réunion plénière de l'automne dernier, ce qui nous amenait à penser légitimement qu'un certain nombre de réponses nous seraient enfin apportées.

Eh bien non, l'administration a simplement justifié son « silence radio » notamment par le changement de direction du ministère suite au remaniement gouvernemental et la reprise du dossier par la nouvelle équipe.

Statut des CETE :

Ainsi ne disposerons nous jamais de l'étude comparative annoncée afin de mesurer les avantages et inconvénients que présenterait le choix du statut des CETE (service déconcentré / établissement public / service à compétence nationale), la DRI confirmant que le statut de service déconcentré était abandonné.

Le principe du regroupement des CETE dans un ensemble unique est arrêté (mais à notre question « Y compris pour le CETE d'Ile-de-France ? » nous avons déjà senti une hésitation...).

L'alternative se résumerait donc désormais entre le statut d'établissement public (qui a la préférence de la DRI) et le statut de service à compétence nationale (que nous soutenons pour notre part indéfectiblement).

Tout au plus apprendrons-nous que l'arbitrage ministériel interviendra à la mi-avril en vue d'un arbitrage interministériel à la fin-juin.

D'ici-là nous aurons rencontré la Commissaire générale au développement durable auprès de laquelle nous persisterons à soutenir le statut de SCN (sauf démonstration de l'intérêt que pourrait présenter le statut d'EPA ... à moins que ce ne soit indémontrable !).

Pour FORCE OUVRIÈRE, le report depuis de nombreux mois de cette prise de décision ne sera pas sans incidence néfaste sur sa nature dans le contexte d'aujourd'hui.

Cet arbitrage précipité dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012 (pour boucler le dossier avant une éventuelle alternance) arrive dans une situation économique qui sert désormais de prétexte à de nombreux démantèlements...

Par ailleurs, ce calendrier va conduire à télescoper d'autres arbitrages attendus depuis parfois encore plus longtemps (comme le statut des CVRH) ou réapparus plus récemment (comme le transfert des personnels et du patrimoine fluvial à l'établissement public VNF).

En fait, tous les ingrédients sont réunis pour favoriser des arbitrages strictement dogmatiques sur chacun de ces trois dossiers...

La DRI nous a indiqué que les chantiers qui restaient à mener (par l'administration toute seule, donc) concernaient :

La forme juridique : SCN ou EP, il faut sécuriser le statut, éclaircir les procédures et simplifier si possible.

La DIR sait mettre en avant les soi disant difficultés d'un SCN (soi disant conflit entre autorités locales et nationales) mais passe sous silence les difficultés réelles d'un EP (faiblesse structurelle des tutelles -qui laissent par exemple, VNF dilapider l'argent du contribuable en films vidéos du meilleur effet- ou impact à terme sur les agents, sur les missions -directeurs disposant d'un pouvoir sans garde fous-, etc)

Les modalités de la gouvernance : avec les services déconcentrés, les collectivités locales... ?

La définition du périmètre : CETE seuls ou fusion plus vaste (avec SETRA, CERTU, CETU, autres...) ?

Cette idée, déjà exprimée dans le précédent rapport du CGEDD, est bien symptomatique du fonctionnement actuel de l'administration : les considérations de gestion des ETP (c'est plus facile de supprimer des postes dans un gros machin que dans plein de petits trucs spécifiques) priment sur l'intérêt de maintenir une organisation où les missions des STC sont spécifiques et de nature différente de celles des CETE.

Nous avons toujours exprimé notre opposition à cette dissolution des STC !

Mission confiée au CGEDD :

Tout ce que nous a dit la DRI se résume à l'information de la mission confiée au Conseil général de l'environnement et du développement durable en charge d'examiner la mutation du RST « canal historique » (et de sa quinzaine d'entités ex-équipement) au grand RST actuel (à plus d'une trentaine d'entités) et son articulation autour des thèmes relatifs :

1. à l'animation du nouvel ensemble (un nouveau « monstre » ?),
2. son articulation (notamment par rapport aux Services techniques centraux),
3. la RGPP : autres regroupements -et là, rien ne semble exclus, jusqu'aux Écoles-, même si nous avons fait remarquer à nos interlocuteurs que la RGPP n'avait donné aucune injonction en ce sens au MEDDTL (qui voudrait, une fois de plus, être le meilleur élève de la mauvaise classe ?).

Sur ce dernier point, l'administration nous indique que cet auto-sabordage éventuel a été proposé pour éviter que cette mission n'associe l'inspection générale des Finances...

La lettre de commande nous sera transmise après que la DRI ait reçu les quatre organisations siégeant au CTPM.

Là encore nous ne connaissons précisément que le calendrier de ces autres travaux menés également en vase clos :

- mars : le périmètre,
- fin : le rapport final.

La FEETS-FO ne manquera alors pas de l'analyser finement et de communiquer sur ce chantier mené là encore sans associer les représentants du personnel, ce qui n'est pas du meilleur augure...

Un contrat d'objectifs des CETE 2012/2015 :

Le CGEDD est également chargé d'une mission de diagnostic :

qualitatif : réussites (à ne pas confondre avec REHUCIT) / échecs / points de vigilance),

confortatif : maintenir l'équilibre actuel des missions.

L'objectif est d'établir un « document unique » pour l'ensemble des CETE (et, là encore, le vocable « document unique », nous semble maladroit en ce qu'il nous rappelle des obligations -qui plus est légales, en matière d'hygiène et de sécurité- que le MEEDTL ne respecte pas, tant dans ses services déconcentrés qu'au niveau central d'ailleurs !).

On nous a parlé de « stabiliser les missions », ce qui nous laisse perplexe : la dernière fois que le mot a été prononcé en CTPM, la valse des réorganisations a repris de plus belle ...

Questions diverses :

Sur le devenir de la DRI :

La FEETS-FO n'a pas manqué d'interpeller la DRI sur ... ce qu'elle deviendra elle-même si elle n'assure plus la direction des CETE, lui rappelant que la RGPP était friande d'occasions de réduire les effectifs partout où des missions se redéployaient ailleurs...

L'administration se veut confiante, assurant que les réductions n'iraient pas au-delà des 80 ETP dont la suppression est déjà arrêtée pour 2012 ainsi que des 70 ETP dont la suppression est également déjà arrêtée pour 2013.

La DRI considère que la « tutelle » (ici aussi, le terme employé si souvent utilisé pour les EP nous laisse rêveurs ... la décision aurait elle déjà été prise ?) qu'elle continuera à assurer sur les CETE (en lieu et place de leur direction) conjuguée avec son redéploiement sur le pilotage du RST et de son investissement plus fort auprès des organismes de recherche lui permettront de préserver ce qui restera de ses effectifs après ces coupes franches déjà annoncées pour 2012/2013.

Sur l'IFSTTAR :

Quelques informations ont été fournies sur l'IFSTTAR et sur les difficultés de finalisation du Conseil d'Administration.

Nous avons donc eu raison d'insister (sans succès) pour que les représentants du personnel soient titulaires du Conseil d'administration pendant la phase provisoire.

Malgré les promesses d'alors, on voit aujourd'hui que le phase provisoire s'éternise...

Sur la filiale « expertise » :

Avec ses 40 % de fonds privés (EGIS), 40 % IFSTTAR et 20 % PRES-, cette structure avait initialement pour mission de valoriser l'expertise à l'international.

On nous dit aujourd'hui que cela n'est pas « rentable » (comment ? aucune étude de marché préalable ?) et que la structure élargit son champ d'interventions au national.

Nous tirons la sonnette d'alarme sur les risques de concurrence, certains CETE pouvant préférer récupérer de l'argent frais auprès de cette filiale plutôt que de répondre aux sollicitations des services déconcentrés.

« Impossible » rétorque la DRI.

Non seulement "Impossible n'est pas français" comme dit l'adage, mais l'administration nous a déjà démontré que les alertes de FO qu'elle qualifiait « d'impossible », voire « de fantaisiste » ou « d'anxiogène » sur de nombreux dossiers se réalisaient généralement quelques temps après ...

**Cet optimisme démontre combien le plan
« Perspective RH 2013 »**

(RH comme Ravages Humains !)

**est encore bien en deçà de ce que
les personnels doivent se préparer à subir...**

**Ou à combattre,
avec FORCE OUVRIÈRE !**